



Litige avec un professionnel qui refuse tout contact

Par **dreamweaver**, le **25/07/2013** à **12:19**

Bonjour,

J'ai acheté chez un professionnel de l'auto casse il y a 6 mois un moteur en demandant spécifiquement un moteur BKC 1.9TDI pour un véhicule touran.

Les fonds ont été transférés et une facture envoyée (facture précisant seulement un acompte), le moteur a pris 3 mois pour arriver (1 recommandé envoyé entre temps et un appel de la gendarmerie).

Le garagiste a constaté que le moteur n'était pas compatible.

Depuis j'appelle l'autocasse tous les jours et sans pouvoir joindre la personne concernée qui est soit disant jamais là.

Un autre recommandé a été envoyé pour lui demander le remboursement du moteur.

Depuis trois semaines un employé me dit que la personne a envoyé un recommandé en acceptant mes conditions. Je continue à appeler sans succès. Je ne sais plus quoi faire pour me faire rembourser ce moteur. Quels retours ai-je ?

Merci d'avance.

Par **pat76**, le **25/07/2013** à **18:40**

Bonjour

Vous envoyez une seconde lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure le vendeur du moteur de vous rembourser dans les 8 jours au plus tard à

la réception de votre lettre.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu nsatisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant le Tribunal compétent pour faire valoir vos droits et ne manquerez pas à cette occasion de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Vous indiquez que vous allez de plus informer les services de la répression des fraudes de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre et vous joindrez à votre courrier un rapport du garagiste qui a constaté que le moteur n'était pas compatible.

Par **Lag0**, le **25/07/2013** à **20:46**

Bonjour,

Il ne peut pas, théoriquement, y avoir remboursement avant le retour du moteur au fournisseur.